



ART'EST
Association Loi 1901 enregistrée en
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
sous le n° W543003220
Siège Social à Vittel

Présidente :
Paquita Madrid
Tél. 06.75.90.49.87
Adresse Mail : arteast.vittel@gmail.com
Site : www.salon-vittel.fr

38^e SALON INTERNATIONAL DE PEINTURE ET SCULPTURE DE VITTEL 4^e BIENNALE

Du samedi 12 Juillet au dimanche 27 juillet 2025
Palais des Congrès, 1, Avenue Bouloumié - 88800 VITTEL

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON 2025

Sont admis à participer tous les artistes de toute nationalité, professionnels ou amateurs confirmés, dans les disciplines de : peinture, aquarelle, pastel, encre, sculpture, gravure, dessin, art numérique et photographie.

Droits **forfaitaires d'inscription obligatoires : 25 €**.

Seules les œuvres originales seront acceptées, toute copie totale ou partielle sera refusée. Il est demandé aux artistes ayant déjà exposé à Vittel de proposer de nouvelles créations.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après acceptation du Comité de Sélection.

PEINTURES

Les **PEINTRES** peuvent présenter **3 œuvres** du 10F au 30F (55x46 à 92x73 cm ou surface équivalente) - ou **2 œuvres** du 40 au 50F (100x81 à 118x89 ou surface équivalente) - ou **1 œuvre** du 60 au 80F (130x97 à 146x114 ou surface équivalente à présenter verticalement : largeur maxi 120).

Prévoir obligatoirement un dispositif d'accrochage solide.

L'**encadrement doit être sobre** : cadre de 5 cm maximum d'épaisseur, cache clous, ou simple baguette.

Indiquer au dos de l'œuvre : Nom et prénom ou pseudo, adresse, ainsi que le titre de l'œuvre.

SCULPTURES

Les **SCULPTEURS** peuvent présenter jusqu'à **4 sculptures**. **Ils auront à fournir impérativement des socles propres, blancs ou noirs, adaptés à leurs œuvres.**

Indiquer obligatoirement sur le socle : Nom ou Pseudo (notamment pour les Sculpteurs qui utilisent le transport organisé par Art'East depuis Vincennes).

Indiquer obligatoirement le poids sur le bulletin d'inscription pour les sculptures qui seront transportées par les soins de l'Association Art'East (afin d'éviter une surcharge du véhicule).

CATALOGUE

Les artistes qui le désirent peuvent publier **1 photo** d'une des œuvres exposées (au choix), 1/3 de page, dans le Catalogue de l'exposition, de haute qualité. Coût de l'insertion : **30 €**. Dans ce cas, le Catalogue leur sera offert.

Le dossier d'inscription **sera fait sur internet**, nous vous enverrons un lien. Les photos de sélection seront à mettre dans ce dossier.

Pour ceux qui n'ont pas de mail, envoyer par courrier des photos papier de bonne qualité et le bulletin rempli mais avec un virement bancaire sur le RIB inscrit sur le bulletin d'inscription au 15, rue de la Paix – 54220 MALZEVILLE

ASSURANCE

L'Association Art'East assure les œuvres auprès de Axa Art pendant toute la durée du Salon, ainsi que pendant le transport Vincennes/Vittel et Vittel/Vincennes (pour le transport, Axa Art n'assure que en cas d'accident ou de catastrophe naturelle)

JURY

Composé de critiques professionnels, jurés de salons nationaux et internationaux, d'artistes reconnus, son jugement est sans appel.

Des médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales sont décernées dans chaque catégorie. Le palmarès est annoncé le soir du vernissage où seront remis également les trois "Grand Prix de la Ville" : Or, Argent et Bronze attribués par la Mairie de Vittel et le Prix du Conseil Départemental des Vosges.

VENTE DES ŒUVRES

En cas de vente, les chèques seront établis directement au nom de l'artiste qui devra produire obligatoirement factures et certificats d'authenticité.

Les artistes sont invités à faire un don à l'Association Art'East représentant 15 % du produit de la vente.

DEPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES

Aucune œuvre ne sera acceptée après la date de dépôt mentionnée dans le présent règlement (rubrique "Dates à retenir"), sauf cas de force majeure.

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la date de retrait mentionnée dans le présent règlement (rubrique "Dates à retenir"), sauf cas de force majeure.

Dépôt et/ou retrait sur place, au Palais des Congrès de Vittel par une tierce personne :

En cas de dépôt ou de retrait au Palais des Congrès par une tierce personne, cette dernière devra impérativement présenter à l'accueil le bon dûment complété et signé par l'artiste qui lui a confié ses œuvres, ce qui lui permettra de signer le cahier d'émargement à la place de l'artiste qui l'a mandatée.

Les œuvres restant sur place le soir de la date de retrait seront considérées comme abandonnées.

EMBALLAGE DES ŒUVRES TRANSPORTÉES OU RÉEXPÉDIÉES PAR ART'EAST

Les œuvres devront être soigneusement emballées dans des emballages de bonne qualité identifiés (nom de l'Artiste, nom de (des) œuvre(s) et facilement réutilisables pour le remballage et la réexpédition.

RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION

L'Association Art'East ne pourra pas être tenue responsable en cas de non-respect par les Artistes des consignes communiquées pour le bon déroulement du Salon.

Pour tout renseignement :

Paquita MADRID, Présidente : 06 75 90 49 87

Philippe MANGIN, Vice Président : 06 70 10 37 22

Nathalie DUMAS : 06 88 82 86 06

Par mail : arteast.vittel@gmail.com

DATES A RETENIR

date limite le lundi 30 avril	INSCRIPTIONS	Les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées du dossier complet à remplir sur internet à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - le bulletin d'inscription rempli sur internet accompagné du virement bancaire - du justificatif de virement national ou international - Des photos de 2 ou 3 de vos œuvres (si possible celles exposées au Salon) à envoyer à arteast.vittel@gmail.com, indiquez nous la photo à publier dans le catalogue du Salon
Mardi Juillet 1^{er} juillet	Date limite inscription Repas Vernissage	Le papier d'inscription vous sera envoyé après votre inscription et votre acceptation par le jury de sélection
Mardi 8 juillet		Possibilité de transport pour la région parisienne, par les soins de l'Association, pour la modeste somme de 60 € aller et retour, depuis Vincennes et retour (à l'est de Paris) Lieu de rendez-vous : Château de Vincennes (un plan sera envoyé en temps utile) <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 8 juillet : enlèvement des œuvres de 9h30 à 11h00 Mardi 29 juillet : récupération des œuvres de 9h30 à 11h00 au même lieu
Mercredi 9 juillet	DEPÔT DES ŒUVRES De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00	Palais des Congrès , Avenue Bouloumié - 88802 VITTEL (possibilité de stationner dans le Parc face à l'entrée pour décharger) <ul style="list-style-type: none"> -
Vendredi 11 juillet	Jury de 14h30 à 19h00	
Samedi 12 juillet	14h00 : Ouverture du Salon 18h00 : Vernissage	20h00 : Repas (Après acceptation de votre dossier, sur inscription préalable, vous recevrez la feuille d'inscription vers le 1 ^{er} juillet)
Lundi 28 juillet	Retrait des œuvres de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	ATTENTION : Fermeture des portes du Palais des Congrès à 18h00

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au samedi : de 14h00 à 19h00

- Les dimanches et le 14 juillet : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00